



Récupération du nom de famille modifiée par le père

Par **sarah5921**, le **17/08/2019** à **00:29**

Bonsoir,

pourrais-je savoir s'il est possible de récupérer son nom de famille de naissance, modifié par son père alors que l'interressée était mineure lors du jugement ?

Quel motif serait adéquat sachant que j'aimerais récupérer le nom de famille porté par par ma famille excepté mon père ?

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **17/08/2019** à **09:18**

bonjour,

le principe en droit français est l'immutabilité du nom de famille donné à l'enfant par ses parents.

il faut un motif légitime pour changer de nom de famille, voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

il existe la possibilité d'utiliser un nom d'usage.

salutations